



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Entreprises de travaux agricoles et ruraux

Question écrite n° 10317

Texte de la question

M. François Rochebloine demande à M. le ministre de l'agriculture et de la pêche de lui préciser les perspectives de publication des textes d'application de la loi no 92-533 du 17 juin 1992 relative à la distribution et à l'application, par des prestataires de services, des produits anti-parasitaires à usage agricole, et des produits assimilés.

Texte de la réponse

La loi no 92-533 du 17 juin 1992, relative à la distribution et à l'application par des prestataires de services des produits antiparasitaires à usage agricole et des produits assimilés, est applicable au 1er janvier 1996. Le projet de décret portant application de la loi, élaboré en concertation avec les représentants des organisations professionnelles et des ministères concernés, est en cours de transmission pour être soumis à l'avis du Conseil d'État. Le décret et ses arrêtés d'application paraîtront au Journal officiel dans le courant du mois d'avril prochain.

Données clés

Auteur : [M. Rochebloine François](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 10317

Rubrique : Agriculture

Ministère interrogé : agriculture et pêche

Ministère attributaire : agriculture et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 24 janvier 1994, page 313

Réponse publiée le : 21 mars 1994, page 1390